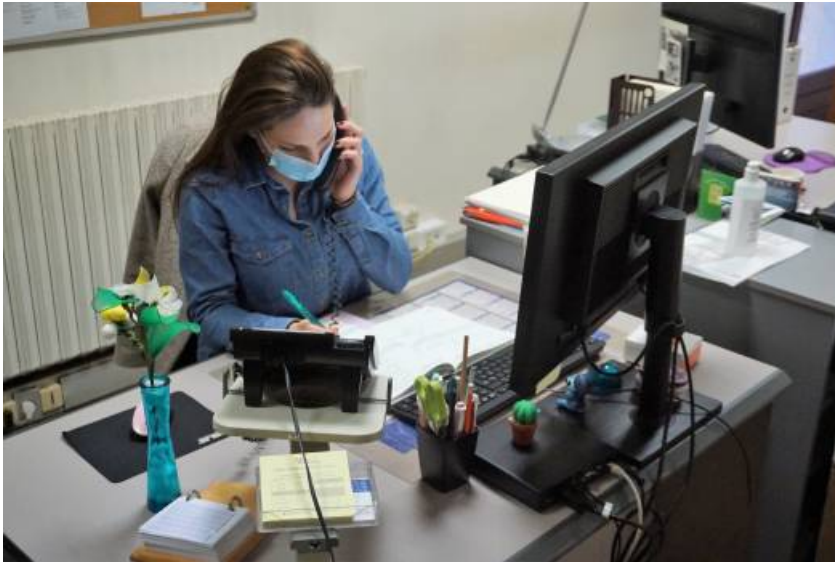


COVID-19 : une année particulière

Brutale par son ampleur et sa gravité, la crise de la Covid-19 a obligé la mairie à se réorganiser afin d'assurer la continuité du service public et la sécurité des Villeparisiens, accompagnant les décisions gouvernementales. Ce virus a mené à deux confinements de la population, voyant notamment les écoles et des commerces fermer, rouvrir, la vie festive et sportive fortement impactée, nos habitudes bouleversées, les plus fragiles d'entre nous mis en difficulté. Une vie différente émerge, faite de gestes barrières et de distanciation physique. Retour sur cet automne à nouveau chamboulé.



Le CCAS en première ligne

Avec la santé des personnes âgées ou fragiles comme priorité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est totalement investi cet automne, comme lors du strict confinement du printemps. Tout a été fait pour maintenir le lien social dans la ville, alors que par ailleurs à la Résidence Octave Landry, les activités reprenaient (ateliers jeux, pâtisserie, repas en commun).

Un agent a été recruté spécialement pour passer des appels téléphoniques solidaires, afin de soutenir et régulièrement prendre des nouvelles des personnes inscrites auprès du CCAS, déjà connues ou qui se sont manifestées. 420 hommes et femmes ont ainsi été joints chaque semaine (il faut 8 jours pour contacter tout le monde). Par comparaison, le « fichier canicule » de l'été 2019 comprenait moitié moins de noms.

Aides financières et bons alimentaires

65 bénéficiaires ont reçu des repas portés à domicile, soit là encore le double d'une année classique. Un stock permanent d'urgence de quatre colis alimentaires a été constitué pour des familles touchées par la Covid qui en auraient besoin un week-end. Un stock qui a servi. Les aides financières et les bons alimentaires ont eux aussi été multipliés par trois cette année, dans un contexte sanitaire qui fragilise les familles. Les services ont également proposé (sur réservation) d'accompagner ceux qui en avaient besoin au Marché ou à Leclerc.

Rappelons également pour mémoire le souci d'organiser une campagne de dépistage Covid par tests PCR dès la fin août dernier, alors que la courbe épidémique repartait à la hausse. Un accord a été passé avec un laboratoire local afin de dépister le personnel communal, et faciliter ainsi la continuité du service public.

Soulignons aussi la volonté d'éviter un rassemblement de personnes âgées au centre culturel lors de la distribution des colis de Noël. Une distribution en porte à porte a été privilégiée. Pendant ce temps, l'activité habituelle du CCAS s'est poursuivie malgré la Covid, assurant par exemple le travail de prévention lors de l'opération Octobre rose, qui soutenait avec les associations locales la lutte contre le cancer du sein. Le SAAD (Aide à domicile) a aussi continué d'accomplir ses missions.

Restées ouvertes, les écoles s'adaptent

Le Gouvernement ayant maintenu les écoles ouvertes pendant ce deuxième confinement, avec l'application d'un nouveau protocole sanitaire, la municipalité a décidé d'accompagner des familles déjà

malmenées par ce contexte social difficile. Les élèves devant être masqués dès 6 ans (en CP), la mairie a fourni à chaque enfant fréquentant les classes élémentaires un masque en tissus utilisable dix fois. Une commande de 2 500 masques a été passée, adaptés à leur taille. Parallèlement, une large sensibilisation au protocole sanitaire a été à nouveau menée auprès du personnel communal travaillant au quotidien dans les écoles, afin de proposer aux familles un accueil optimal.

Le regain d'épidémie a conduit aussi à reporter le spectacle de fin d'année traditionnellement offert par la ville aux 3 500 élèves de maternelle et d'élémentaires, au centre culturel. La nouvelle organisation, en lien avec les directeurs d'écoles et les représentants de parents d'élèves, permettra d'offrir malgré tout un peu de magie et de festivités aux enfants. Afin de pouvoir respecter les mesures de distanciation, le nombre de représentations est passé de huit à dix, les dates seront connues en début d'année, selon le contexte sanitaire. Sur scène, les enfants assisteront au spectacle de Brice Kapel, intitulé « Éteignons les écrans », une incitation à sortir de ce qui peut vite devenir une addiction.

Le Père Noël, lui, passe toujours dans les écoles maternelles de la ville comme chaque année. Seule concession cette année : du 14 au 18 décembre, il ne s'est pas présenté en calèche. Il n'a pas non plus apporté un paquet de chocolats à chaque élève, mais un livre, choisi par les enseignants dans une liste fournie par la Médiathèque municipale, accompagné d'un marque-page orné d'animaux et des vœux de bonne année du Maire. Un livre également distribué dans les classes élémentaires mi-décembre par les élus municipaux.

Dans les services municipaux

Mairie et structures municipales recevant du public ont dû s'adapter avec le souci de concilier sécurité de tous et poursuite de l'activité. Plusieurs services de la ville (Guichet unique, logement, urbanisme, CCAS...) privilégient les contacts par téléphone et par mail. Des rendez-vous restent néanmoins possibles, bien que réglementés. Rappelons que l'on peut procéder à de nombreuses démarches administratives depuis le site internet de la mairie.

Les lieux publics recevant du public ont par ailleurs été adaptés aux nouvelles règles : marquage au sol, sens de circulation établi, mise à disposition de gel hydro alcoolique. Les Services Techniques de la ville ont par ailleurs fabriqué des hygiaphones en plexiglass pour équiper les lieux d'accueil, et protéger ainsi les usagers et les agents qui les reçoivent.

On en trouve par exemple à l'accueil de la Médiathèque, qui a par ailleurs mis en place un sens de circulation à l'entrée. Depuis le 1er décembre, cette dernière a rouvert au public, limitant le nombre de visiteurs et de personnes souhaitant travailler, utiliser un poste informatique ou consulter la presse sur place. Le service de prêt à emporter (Biblio-drive), créé pendant le premier confinement, perdure aujourd'hui.

Au Conservatoire municipal, avant une fermeture aux élèves qui ont toutefois pu poursuivre leurs apprentissages via Internet, de strictes mesures sanitaires ont été prises au gré des consignes successives. Les parents des enfants de dix ans inclus devaient déposer et récupérer leurs enfants à la porte des cours de musique ou de danse. Des paravents en plexiglas ont équipé les salles d'instruments à vent et de chant, s'ajoutant aux gestes barrières. Des cours collectifs ont été délocalisés à l'Espace Coluche, dans des salles plus grandes.

La Ludothèque, elle, bien que ses locaux soient fermés au public a poursuivi (sur rendez-vous) son activité de prêt de jeux, ensuite désinfectés. Depuis début décembre, elle a repris ses interventions dans les écoles. La ludothèque sera fermée entre Noël et le jour de l'An

Au marché, des mesures de sécurité

Sur le marché de Villeparisis, les commerces alimentaires sont restés ouverts cet automne. Sous la halle, le sens de circulation est resté libre, dans le respect des gestes barrières. Une entrée unique et une sortie unique ont été mises en place. Le port du masque reste obligatoire et trois distributeurs de gel sont disponibles. Dès le 1er novembre, les volants n'étaient plus présents. Lancée pendant le premier confinement, l'activité de commande et de livraison à domicile (click and collect) a été poursuivie par 17 commerçants (bouchers, fromagers, fruits et légumes, poissonniers, épiciers...).

Les services techniques toujours en activité

Les services techniques de la ville sont restés actifs ces dernières semaines (voir Suivi de chantiers pages 10 et 11). Au menu : l'application stricte des gestes barrières, utilisation de gel hydroalcoolique, des interventions dans les groupes scolaires en dehors de la présence des écoliers, le masque obligatoire ou encore pas plus de deux agents par cabine dans les véhicules. Des horaires décalés ont été mis en place. Avec la Covid-19, de nouvelles incivilités sont apparues pour les agents de la propreté urbaine et des espaces verts : mouchoirs usagés, flacons de gel hydroalcoolique, masques chirurgicaux, gants de protection ont été jetés sur la voie publique. Un arrêté municipal est d'ailleurs en vigueur depuis le printemps dernier, qui prévoit une amende immédiate de 68 euros. Question de propreté, mais aussi de dangerosité pour les autres, afin d'éviter des contaminations.

